

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/38

18 mai 1998

(98-2018)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Deuxième session  
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

## NIGERIA

Déclaration distribuée par M. Emmanuel O. Udogu,  
Ministre du commerce et du tourisme

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom du gouvernement de la République fédérale du Nigéria, nos félicitations les plus sincères et cordiales pour votre élec Tm2cn4547.92 Tm/F17 11 Tf6 547.96 Tr

s s illi aussi les dividendes  
de la paix et de la stabilité dans le système des relations internationales.

Pourtant, il y a aussi les défis du moment lancés à la viabilité et à l'intégrité du système commercial. Il s'agit

de la marginalisation et de l'appauvrissement dans les régions en développement et dans les régions les moins avancées du monde; il s'agit aussi, à cette fin, d'assurer la pleine intégration des pays en développement et des pays les moins avancés au système commercial. C'est dire qu'il faut s'assurer de toute urgence que le système commercial soit sensible aux besoins de tous ses Membres, grands et petits, et en tienne pleinement compte.

Monsieur le Président, compte tenu de notre expérience acquise à l'OMC en sa quatrième année d'existence, il y a cinq questions-clés qui sont d'une importance capitale pour le Nigéria, en cette deuxième session de la Conférence ministérielle. Premièrement, nous tenons à renouveler notre engagement à l'égard des règles et disciplines du système commercial et à souligner notre détermination de donner effet aux obligations contractuelles que nous avons volontairement contractées.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par l'inégale répartition des avantages du système commercial, la marginalisation des pays et la lenteur de l'intégration, les effets limités de l'assistance technique et le caractère insuffisant du traitement spécial et différencié appliqué pour remédier à ces problèmes. Ces problèmes et préoccupations sont source d'instabilité pour la structure du système commercial. Il convient d'y prêter attention et de les gérer correctement.

Troisièmement, nous voudrions souligner la nécessité urgente et vitale de renforcer la dimension "développement" dans les Accords de l'OMC, dans les travaux du Secrétariat et dans l'ensemble du système commercial multilatéral. L'intégration de la dimension "développement" dans les travaux de l'OMC est justifiée pour des raisons de logique: il faut reconnaître que, si le commerce est le principal moteur de la croissance et de la prospérité, les relations entre commerce et prospérité ne sont pas automatiques: elles doivent bénéficier de la médiation de politiques du développement appropriées, créatrices, adoptées et appliquées selon des modalités formellement établies. A cet égard, l'OMC devrait faire davantage.

Quatrièmement, nous estimons qu'il convient d'assurer que la cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial devienne une réalité et prenne tout son sens, conformément à l'article III:5 de l'Accord sur l'



de l'OMC. La mise en place ou la multiplication d'accords économiques régionaux et de zones de libre-échange a suscité des réactions doubles: de satisfaction et d'anxiété. Tout en se félicitant de la libéralisation des échanges et de l'abaissement des obstacles au commerce à l'intérieur d'espaces économiques définis, certains commencent aussi à craindre que ces espaces ne se transforment en forteresses économiques à l'égard de ceux qui se trouvent à l'extérieur. C'est pourquoi le Nigéria s'est associé aux voix qui soutiennent et soulignent la primauté du système commercial multilatéral par rapport aux accords commerciaux régionaux et aux zones de libre-échange.